

Pour l'abolition des électrochocs !

Le Québec est passé de 4000 séances d'électrochocs en 1988 à 8119 en 2003. Cette technique violente et dégradante n'a aucune raison d'être administrée :

- Considérant que malgré plus de 70 ans de pratique, les électrochocs demeurent une technique expérimentale,
- Considérant que parmi les personnes qui subissent les électrochocs, 2/3 sont des femmes et que les femmes de plus de 60 ans sont encore plus sur-représentées,
- Considérant que les électrochocs constituent une pratique abusive de la psychiatrie de par son administration inconsidérée à diverses catégories de problèmes en santé mentale,
- Considérant que la prétendue efficacité de cette technique dont parlent les scientifiques ne concerne que la diminution des symptômes et ne tient pas compte des effets néfastes,
- Considérant que cette technique ne présente aucune efficacité dans la prévention du principal cas d'urgence qu'est le suicide,
- Considérant que de nombreuses contre-indications à cette technique ont été répertoriées,
- Considérant que ses effets sur l'organisme (cardio-vasculaire, respiratoire, osseux, nerveux etc.) sont dramatiques,
- Considérant qu'il y a un nombre important reconnu de perte de mémoire durable et des altérations des autres fonctions cognitives,
- Considérant qu'il existe une controverse serrée au sein du milieu scientifique quant à la destruction permanente de structures cérébrales ainsi qu'à l'administration même des électrochocs,
- Considérant que cette technique est assimilée à un viol par de nombreuses personnes qui la subissent,
- Considérant que l'administration des électrochocs cause des décès,
- Considérant que cette technique n'améliore pas mais plutôt détruit la fonctionnalité et la qualité de vie des personnes à qui elle est administrée,
- Considérant qu'il existe des alternatives efficaces et sécuritaires aux électrochocs,

Pour toutes ces raisons, nous, signataires, demandons l'abolition définitive de cette pratique.

Nom	Adresse	Signature
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		
6.		
7.		
8.		
9.		
10.		
11.		
12.		
13.		
14.		
15.		

Cette déclaration d'appui doit être retournée au **Comité pare-chocs**, 1260, S^{te} Catherine E, # 208, Montréal, Qc, H2L 2H2, Tel : (514) 525-5060 ; Fax : (514) 525-5580 ,
pare-chocs@hotmail.com <http://www.actionautonomie.qc.ca/parechocs/parec.html>